DOCUMENT FICTIF - Commune de démonstration IntraMuros - sans valeur juridique

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
Département fictif
**MA COMMUNE**

Arrêté n° 2026-045
du 16 novembre 2026

# Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement rue des Écoles

Le Maire de Ma Commune, vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1, vu le Code de la route, considérant que des travaux de réfection de chaussée doivent être réalisés rue des Écoles et qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 - Du lundi 23 au vendredi 27 novembre 2026, de 8h à 17h, la circulation sera alternée par feux tricolores rue des Écoles, entre la place de la Mairie et l'allée des Tilleuls.**

**ARTICLE 2 - Le stationnement sera interdit sur l'ensemble de la section concernée pendant la durée des travaux. Les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière.**

**ARTICLE 3 - La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.**

**ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

Fait à Ma Commune, le 16 novembre 2026
Le Maire,
**Claire MARTIN**



Mise en ligne le : 16/11/2026 17:21 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie de Ma Commune
https://www.intramuros.org/macommune/documents_administratifs/87563